



RÈGLEMENT CM-2005-400 AUTORISANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA FOURNITURE DES SERVICES REQUIS PAR LA LOI CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES POLICIERS ET DÉCRÉTANT À CETTE FIN UN EMPRUNT

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal ordonne l'acquisition des équipements décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme annexe I.
2. Le conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas 660 400 \$ incluant les frais de financement et autres frais accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1.
3. Pour se procurer la somme de 660 400 \$, le conseil municipal décrète un emprunt n'excédant pas 660 400 \$ pour une période de 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt maximal de 660 400 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme des emprunts, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
5. S'il advient que le coût de certaines dépenses ordonnées par le présent règlement soit moins élevé que l'estimation qui en a été faite, l'excédent d'emprunt peut servir à payer toutes les autres dépenses ordonnées par le présent règlement et dont le coût s'avérerait plus élevé.
6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi, peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
7. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le greffier,

La présidente du conseil,

Daniel Carrier

Marie-Lise Sauv 

Avis de motion : CM-050517-9.6
Adoption : CM-050920-9.3
Entr e en vigueur : 2005-11-23

Direction

Services de protection et
d'urgence - Police

CM-2005-400

Annexe I

VILLE DE LONGUEUIL
ACHAT D'ÉQUIPEMENT
ESTIMATION DES COÛTS

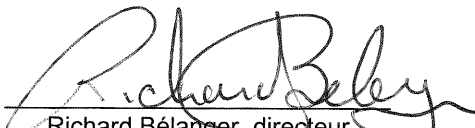
Description du projet

Montant

EQUIPEMENT NIVEAU 3

SOUTIEN OPÉRATIONNEL

CHIEN	20 000,00 \$
AMENAGEMENT VEHICULES POUR CHIENS	10 000,00 \$
AMENAGEMENT ENCLOS AU POSTE	5 000,00 \$
AMENAGEMENT ENCLOS	5 000,00 \$
EQUIPEMENT D'ASSAUT	7 706,00 \$
ARMEMENT PERSONNALISÉ	37 164,00 \$
ARMEMENT D'ASSAUT	10 240,00 \$
EQUIPEMENT OPTIQUE	6 500,00 \$
EQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL	59 868,00 \$
EQUIPEMENT AGENT FILLEUR	60 000,00 \$
EQUIPEMENT PHOTOS POUR DEUX EQUIPES	14 000,00 \$
EQUIPEMENT TECHNIQUE	37 000,00 \$
EQUIPEMENT SPECIALISE POUR LABORATOIRE	33 000,00 \$
EQUIPEMENT POUR CAMION SIJ	16 000,00 \$
PROJET LIVESCAN	2 200,00 \$
CASQUES AVEC COMMUNICATION	33 540,00 \$
BOUCLIERS	3 827,00 \$
MASQUES À GAZ	9 288,00 \$
EXTINCTEUR PERSONNEL	301,00 \$
SURVETEMENT 1 PIECE UNIFUGE	32 680,00 \$
ARMURE STYLE ROBOT-COP	162 540,00 \$
PORTE-VOIX	235,00 \$
	<hr/>
	566 089,00 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS	0,00 \$
TAXES À LA CONSOMMATION	45 428,64 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (8%)	48 882,36 \$
	<hr/>
TOTAL DU PROJET	660 400,00 \$


Richard Bélanger, directeur

8/07/2005
Date